

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Échiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Occupation communale de La Baratte en 2023

Sur proposition du Maire,

Vu la délibération n°CM20180601-005 en date du 1^{er} juin 2018 relative à l'assujettissement à la TVA de la salle La Baratte, précisant qu'une facturation « pour ordre » à la Commune devra être établie pour les utilisations communales,

Vu les délibérations successives des 06 juillet 2018, 25 janvier 2019, 08 mars 2019, le 5 juillet 2019, le 6 septembre 2019 et 10 juillet 2020 par lesquelles le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et les tarifs de location de la Baratte,

Vu l'occupation pratiquée durant l'année 2023 pour des activités communales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la facturation de l'occupation communale 2023 à 4 216,62 € HT dont 843,38 € de TVA en sus, suivant le tarif alloué aux associations échiréennes, comme suit :

LA BARATTE - OCCUPATION COMMUNALE 2023					
Date d'utilisation	Utilisateur	Tarif pratiqué	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
28/01/2023	Commune d'Échiré	Association - 1ère manifestation	200,00	40,00	240,00
25/03/2023	CCAS	Association - manifestations suivantes	333,33	66,67	400,00
23/05/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
05/06/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
23/06/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
19/09/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
21/09/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
25/09/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
03/10/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
05/10/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
06/10/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
07/10/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
15/10/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
23/11/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
01/12/2023	Commune d'Échiré	Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	333,33	66,67	400,00
02/12/2023		Association - manifestations suivantes Application dégressivité de 15%	283,33	56,67	340,00
TOTAL			4 216,62	843,38	5 060,00

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 décembre 2023



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023
Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023